

Article

« Définitions du féminin et du masculin chez les nomades de Mauritanie et du Yémen (note de recherche) »

Aline Tauzin

Anthropologie et Sociétés, vol. 11, n° 1, 1987, p. 103-106.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/006390ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

DÉFINITIONS DU FÉMININ ET DU MASCULIN CHEZ LES NOMADES DE MAURITANIE ET DU YEMEN

(note de recherche)



Aline Tauzin

L'ensemble des recherches présentées ici porte sur l'analyse des catégories de sexe et vise à élaborer des définitions du féminin et du masculin dans deux sociétés, l'une constituée par les Maures nomades de Mauritanie, et l'autre – sous une forme à ce jour à peine ébauchée – par la société yéménite. Ce sont là deux sociétés de langue arabe et de religion musulmane. Mais cette apparente homogénéité – et en particulier le facteur religieux – ne parvient pas à masquer de profondes différences pour le sujet qui nous occupe ici.

Tout d'abord, en ce qui concerne la Mauritanie, nombre de faits et de pratiques ont permis, dans un premier temps, d'étayer une analyse en termes de domination masculine versus subordination féminine, en plus ou moins grande conformité avec un modèle maghrébin par ailleurs largement étudié. Cette lecture ayant déjà fait l'objet de plusieurs présentations (Tauzin 1982a et 1984a), bornons-nous à en rappeler les grands traits.

Il s'agit d'une société patrilinéaire (transmission du nom et du statut social en ligne paternelle; patri ou virilocalité, etc.). Les alliances, instrument privilégié de consolidation et/ou de manipulation d'une stratification sociale très marquée, sont conclues à l'initiative des hommes des groupes concernés. Ces stratégies s'appuient sur une idéologie de l'honneur, idéologie qui exalte la pureté, le non mélange des sangs et donc justifie à la fois l'endogamie au sein de chacune des strates sociales (voire de chaque famille pour ce qui est des groupes dominants, par le recours au mariage préférentiel, ou encore « mariage arabe ») et le contrôle de la sexualité féminine qui, si elle s'exprimait hors de toute contrainte, menacerait cette pureté en même temps que les fondements de la patrilinéarité. Ainsi, plusieurs pratiques qui visent à la maîtrise d'une sexualité tout entière orientée vers une procréation socialement contrôlée trouvent à s'insérer dans une telle grille d'analyse: excision, gavage, premier mariage conclu avant la puberté de la jeune fille, divers marquages corporels et vestimentaires, gestion de l'espace du campement, etc.

Mais la résistance de certaines données à s'intégrer à un tel schéma, voire le double discours produit sur les pratiques énumérées plus haut, nous ont amenée, dans un deuxième temps, à faire appel à d'autres concepts et à opérer une nouvelle lecture de l'ensemble

des matériaux rassemblés (Tauzin 1985 et 1986). Déjà, un travail portant sur la poésie amoureuse (Tauzin 1982b) avait dégagé l'esquisse d'une représentation de la femme en contradiction avec cette position de subordination déterminée auparavant. Il s'agit d'une poésie pratiquée par les hommes seuls et dans laquelle la femme est donnée comme absente, interdite, en même temps que belle et parfaite — et dont la beauté n'est jamais chantée, pas même à travers les stéréotypes habituels à ce genre littéraire, alors que sont exaltées les imperfections de son corps. Femme mise en position de statue hors d'atteinte, destinée à maintenir dans un état de tension constante un désir masculin qui, s'il trouvait à se satisfaire, serait alors confronté à la mort. Femme à qui est interdit le statut de sujet de son propre désir, statut qui constituerait une menace pour l'homme.

Cette érection en statue est largement soutenue par les femmes dans diverses pratiques sociales, et plus encore tout au long du rituel de mariage. La sexualité féminine, considérée comme nous le disions plus haut à la fois comme dangereuse et comme devant être mise au service de la seule reproduction — au bénéfice du lignage de l'époux, faut-il le rappeler —, est aussi, paradoxalement, génératrice de pratiques d'évitement entre les sexes. Comme si la femme, à répondre au désir masculin — qui, nous l'avons vu, prévient le risque qu'il prendrait à se satisfaire —, se savait menacée de déchoir de sa position d'idole. Trouvent à s'inscrire ici la valorisation, par les femmes, de la frigidité, la revendication de la « grève des relations sexuelles », dans le cadre conjugal — non pas ici façon de rééquilibrer un rapport qui leur serait par trop défavorable, mais de reconquérir une place perdue dans le mariage. De même avons-nous avancé l'hypothèse que le gavage présente deux effets, se surajoutant l'un à l'autre : le premier, largement explicité par la société, qui est là encore de contrôler la sexualité féminine (la fillette engraisée se tenant immobile et passive sous le regard des femmes de son groupe); le second, de combler le désir féminin, à travers l'ingestion de grandes quantités de lait, et d'autoriser ainsi le maintien de cette distance dont nous voyons bien qu'elle est une composante essentielle des rapports de sexe.

Le rituel de mariage, donc, est avant tout une mise en scène de cet évitement, en même temps qu'une représentation, par les femmes, de cette volonté de ne pas déchoir, repérée dans d'autres pratiques. Les différents actes en ont été longuement décrits (Tauzin 1982a et 1986) et il serait trop long de les reprendre ici. Il reste que la plupart d'entre eux, étalés sur les deux ans qui en moyenne séparent l'acte religieux de l'établissement de la nouvelle cellule familiale, expriment le refus du rapport sexuel, la ridiculisation des organes génitaux de l'époux, la résistance à la réalisation de l'alliance. Enfin, ces diverses séquences, conduites par les femmes et qu'elles qualifient de « notre coutume » (terme qui désigne également des prestations matérielles reçues par elles à plusieurs reprises, des mains du fiancé) se disent en opposition avec le rite islamique en même temps qu'incontournables pour la reconnaissance sociale de chaque mariage.

Cette figure de la femme est encore donnée à voir dans une série de contes répertoriés sous le titre de « Contes de la ruse des femmes », dont nous avons déjà établi un premier classement (Tauzin 1984b). Le thème en est fort répandu à travers la littérature populaire de l'ensemble du monde arabe — voire bien au delà —, le mot arabe désignant la « ruse » et l'idée même étant présents dans le Coran. Mais cette vaste distribution n'autorise pas à présumer l'uniformité de l'objet : l'étude reste à mener de ces multiples corpus, pour ce qu'ils nous disent dans leurs énoncés propres et dans les rapports qu'ils entretiennent avec les différentes sociétés qui à la fois les formulent et les manipulent.

L'un des traits marquants du corpus maure est qu'il met en balance, avec une fréquence remarquable, la femme d'un côté, un représentant de la religion islamique de l'autre – un juge ou encore un homme versé en théologie. Les ruses peuvent n'être que de simples stratagèmes élaborés par la femme, désireuse en ce cas de s'emparer de quelques richesses. Mais elles sont plus encore stratagèmes dans le seul but de transgresser l'ordre social et de clamer cette transgression – et ce, malgré, ou à cause de mises en garde répétées à l'adresse des protagonistes masculins. Et les contes sont nombreux dans lesquels la « ruse » est, non plus un fait saillant explicité par le récit et dont on mesurerait les effets dans le déroulement de l'histoire, mais bien l'histoire, tout entière exposé de ces transgressions (ingestion de cadavres déterrés dans un cimetière; double inceste, d'abord consommé avec le fils, puis provoqué entre ce même fils et la fille issue de la première relation coupable, etc.). Ainsi, l'opposition personnage religieux / femme et les actes subversifs de cette dernière mettent en scène un conflit manifeste dans lequel s'affrontent l'autorité, le pouvoir (rappelons que nous nous situons dans une société musulmane, offrant toutes les caractéristiques de la patrilinéarité), la Loi dirait la psychanalyse, et une autre loi, dictée par la femme, menace constante pour les règles sociales, la culture. La meilleure illustration en est donnée dans quelques-uns des contes : la femme attend ses victimes à la porte même de la mosquée, victimes qui bien qu'averties des dangers encourus sitôt franchi le seuil du lieu sacré, succombent à sa « beauté » et se trouvent entraînés dans des aventures désespérées. Nous retrouvons là une position attribuée à la Dame de l'amour courtois, prolongeant celle qui se trouvait déjà mise en place dans le corpus poétique. Là, elle était inaccessible et parfaite, disions-nous plus haut; ici, sa « beauté », sa complétude font que l'homme se perd dans ses exigences.

Le recueil d'un corpus plus vaste, lors d'une prochaine mission, et l'analyse précise de chaque récit et des circonstances de sa production permettront d'en préciser et éventuellement nuancer les points forts que nous avons à peine effleurés ici et d'en dégager les enjeux qui s'y affrontent. En effet, des versions d'un même conte différent, dans les textes déjà collectés, en particulier dans leurs conclusions : elles peuvent montrer le triomphe absolu de la femme, ou au contraire son châtement, infligé par le juge religieux, voire Dieu lui-même. C'est-à-dire une oscillation entre l'affirmation des lois sociales et leur subversion. De telles divergences peuvent surgir, bien sûr, en fonction du sexe des énonciateurs, mais les choses ne sauraient être aussi caricaturales. L'enquête devrait également permettre de déterminer les fonctions de tels contes en même temps que d'émettre quelques hypothèses quant à l'espace qu'ils occupent dans une culture par ailleurs dominée par l'Islam.

Pour ce qui est du Yémen, la première approche choisie – dans une démarche parallèle devant aboutir là encore à la définition des catégories de sexe, puis à une comparaison avec les données similaires établies en Mauritanie – est l'étude de la littérature orale féminine. L'enquête, déjà, fait apparaître de notables différences. Ainsi, le contenu des contes recueillis semble davantage les situer du côté de la compensation à une contrainte exercée sur les femmes, où l'on voit dans le récit des actes relevant de la vengeance et non pas de la subversion de l'ordre établi. Ainsi, un corpus de poésies où se mêlent des productions masculines et féminines et où il est beaucoup question de relations hommes/femmes : la femme, ici, est chantée pour sa beauté, circonscrite à des détails de son visage, à la finesse de son corps, elle n'a pas le caractère indicible que lui donne la poésie maure. De même, au Yémen, c'est l'absence de l'homme qu'on souligne, et non celle de la femme – et l'émigration économique masculine ne saurait suffire à justifier ce trait.

Ces caractéristiques rapidement esquissées vont bien au delà de leur apparente inversion, d'une société à l'autre, et c'est bien ce que nous nous proposons d'approfondir.

RÉFÉRENCES

TAUZIN A.

- 1982a *Sexualité, mariages et stratification sociale dans le Hodh oriental (Mauritanie)*. Thèse de IIIe cycle, Paris, EHESS.
- 1982b « La poésie amoureuse maure de Mauritanie et du Mali », *Littérature orale arabo-berbère*, 13: 129-145.
- 1984a « Statuts féminins dans une société pastorale : les Maures de Mauritanie », *Production pastorale et société*, 14: 79-91.
- 1984b « La ruse des femmes – Présentation d'un corpus de contes mauritaniens », *Littérature orale arabo-berbère*, 15: 89-118.
- 1985 « Gestion sociale de la sexualité en Mauritanie », Communication au Congrès *Anthropologie et Psychanalyse*, Paris, CNRS.
- 1986 « La femme partagée. Contrôle et déplacement de la sexualité féminine en Mauritanie »: 147-157, in Collectif, *Côté femmes*. Paris: L'Harmattan.

Aline Tauzin
2, rue St-Luc
75018 Paris
France